

Responsabilités dans le génocide au Rwanda : ce que la France gagnerait à s'inspirer du travail d'enquête réalisé par la Belgique



Les cérémonies de commémoration du génocide des Tutsis se déroulaient se lundi à Kigali sans aucune représentation française, l'ambassadeur de France s'étant vu refuser son accréditation.

Avec Alain Destexhe

Atlantico : Alors que le Rwanda s'apprêtait à commémorer les 20 ans du génocide des Tutsis, le président Kagame a accusé la France et la Belgique pour leur implication dans le massacre de 1994. La déclaration du président rwandais est-elle une "surprise" comme l'a déclaré Christiane Taubira ? Comment a-t-elle été accueillie en Belgique ?

Alain Destexhe : La France devrait d'abord faire en profondeur le travail d'investigation nécessaire sur la politique menée par le pays vis-à-vis du Rwanda avant pendant et après le génocide. En Belgique, en 1997, nous avons mis en place une commission d'enquête au Sénat. Pendant un an, nous avons les pouvoirs d'un juge d'instruction et nous avons eu **accès à tous les documents de la défense nationale belge ainsi que les documents du ministère des Affaires étrangères concernant le Rwanda**. Nous avons une vision assez complète de ce qui s'est passé. Le rapport final du sénat belge condamne d'ailleurs sans ambiguïté le gouvernement belge de l'époque regrettant le retrait des troupes. **Et par la suite en l'an 2000, le Premier ministre belge a présenté ses excuses.**

Le travail de la mission d'information de l'Assemblée nationale, dont Monsieur Cazeneuve était le rapporteur a été très incomplet. Il existe encore des zones d'ombre. Tant que la France n'accepte pas de lever ces inconnues, les relations entre Paris et Kigali ne pourront pas être normalisées.

La mission d'information parlementaire française n'a selon vous pas été au fond des choses, contrairement à ce qui été fait en Belgique.

Honnêtement, non. J'ai assisté à quelques auditions, il y a de grosses différences. L'accès aux documents d'archive des ministères de la défense et des affaires étrangères n'a pas du tout été le même. Les auditions des ministres français comme Juppé, Védrine ou Léotard ont été très courtoises alors qu'en Belgique, nous avons essayé de pousser les auditionnés dans leurs retranchements. Le rapport final laisse beaucoup de zones d'ombre. La France aurait intérêt à reprendre ce travail... Soit sous la forme d'une commission d'enquête parlementaire ou d'une commission d'historiens.

Pourquoi ce travail d'enquête n'a-t-il jamais été complété ?

La première mission d'information a été un véritable combat. La société civile française s'est emparée de ce qui avait été fait en Belgique, réclamant qu'un travail similaire soit réalisé en France. Sinon cette mission ne serait jamais arrivée. Et ensuite, **on a voulu enterrer ce qui s'est passé.**

Nous sommes face à un génocide, comme ce fût le cas avec la shoah, on n'échappe à la vérité et à la transparence dans ce domaine, nous ne sommes pas dans le cas d'une simple opération de la Françafrique. Mieux vaut trancher le problème rapidement. Il faut compléter l'enquête.

Le 7 avril 2000, le Premier ministre belge Guy Verhofstadt a présenté les excuses de son pays au peuple rwandais. Des relations apaisées entre Kigali et Paris doivent-elles passer par des excuses de la France comme cela a été le cas de la Belgique ?

Ce n'est pas seulement une question d'excuses. Comme l'a dit le président Kagamé dans son discours ce lundi 7 avril : "les faits sont têtus". La ministre des Affaires étrangères a quant à elle remercié les chercheurs français et les membres de la société civile. Ce n'est pas une hostilité du Rwanda vis-à-vis de la France.

De nombreux survivants du génocide accusent les troupes françaises d'être restées indifférentes à leur sort sur la colline de Bissessero. Les soldats sont accusés d'avoir tardé à intervenir, causant la mort de centaines de personnes supplémentaires. La France dit que cela est faux. **Mais cette question pourrait être tranchée en ouvrant les archives et en demandant aux historiens d'enquêter.** Je ne sais pas ce qui s'est passé, mais il faudrait le savoir pour apaiser la tension. Je ne dis pas que la France devrait s'excuser mais on parle d'un génocide, il est très important de connaître la vérité.

Les accusations de Bissessero me semblent pourtant faciles à trancher. Car dans l'armée, tout est retranscrit.

Le mois dernier, une juridiction française condamnait pour la première fois un génocidaire rwandais, alors que d'autres pays comme la Belgique avaient été plus prompts à juger les tueurs au nom de la compétence universelle. Peut-on considérer qu'il s'agit là d'un premier pas vers une réconciliation ?

Oui, c'est un premier pas. Pour rendre la justice au Rwanda, nous disposons de trois instruments. Le tribunal pénal international pour le Rwanda qui a jugé les gros poissons, la justice rwandaise, soit à travers la justice ordinaire, soit à travers le système des *gacaca* a jugé des centaines de milliers de personnes. La troisième voie est de juger tous les criminels qui se sont réfugiés partout dans le monde. C'est un point positif très important. **60 ans plus tard, nous traquons toujours les criminels nazis. Dans le cadre du génocide des Tutsis, cela ne s'arrêtera pas non plus.**

François Hollande doit comprendre que cette histoire ne passera pas et mieux vaut jouer la carte de la transparence et de la vérité plutôt que la langue de bois consistant à dire que la France était la seule à intervenir dans le cadre de l'opération turquoise. Après, il est vrai que personne ne voulait intervenir à l'époque. Il faudrait faire un bilan objectif de l'opération turquoise. L'affaire du génocide continuera de poursuivre la France tant que la lumière ne sera pas faite. Il n'y a pas de secret d'Etat qui tienne lorsqu'on est face à génocide.